#### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



#### VILLE DE SOLLIES PONT

# **EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

## Séance du mardi 3 mars 2020

L'an deux mille vingt, le trois mars deux mille vingt, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

# Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, BERTRAND Huguette, CREMADES Laurence, LAUNAY Michel, ROYET Pierre, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie, LAGIER Laure

#### Procurations:

LAKS Joëlle donne procuration à RAVINAL Danièle, GANDIN Frédéric donne procuration à BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard donne procuration à GARRON André, BESSET Monique donne procuration à FOUCOU Roseline, SOLDANO Florence donne procuration à LAUNAY Michel, LUNGERI Carine donne procuration à ROYET Pierre

#### Absents:

MAIRESSE Aude

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Huguette BERTRANO est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

#### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	32	31

Date de la convocation 25 février 2020

> Date d'affichage 25 février 2020

Objet de la délibération
Pôle services techniques —
Service aménagement —
Cession à madame et
monsieur RIBES de la
parcelle cadastrée section
AE n°30 située 7, avenue
Lion

Vote pour à l'unanimité

POUR: 31
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

En 1985, lors de la vente du terrain cadastré section AE n° 31, situé au 7, avenue Lion dans la zone d'activités de la Poulasse, par la SPE (société provençale d'équipement), à madame et monsieur RIBES, il était prévu de leur céder également un délaissé jouxtant leur parcelle, cadastré section AE n° 30, d'une superficie de 146 m².

Lors de la cession des actifs de la SPE (aménageur de la zone d'activités de la Poulasse), la commune de Solliès-Pont est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée section AE n°30, classée dans son domaine privé. Il convient donc de régulariser cette situation et de céder ce bien pour un montant de 13 140 euros soit 90 euros le m², à madame et monsieur RIBES ou toute personne se substituant aux acheteurs.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017 et modifié le 20 septembre 2018 ;

VU l'avis des domaines en date du 24 avril 2019;

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée section AE n° 30 ne présente aucun intérêt pour la commune,

CONSIDERANT qu'il convient de régulariser la situation et de céder cette parcelle à madame et monsieur RIBES,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

### à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- AUTORISE monsieur le maire à céder à madame et monsieur RIBES, ou toute personne se substituant aux acheteurs, avec possibilité d'un paiement à terme, la parcelle cadastrée section AE n° 30 d'une superficie de 146 m² sise 7 avenue Lion, pour un montant de treize mille cent quarante euros (13 140 euros);
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document relatif à cette cession.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

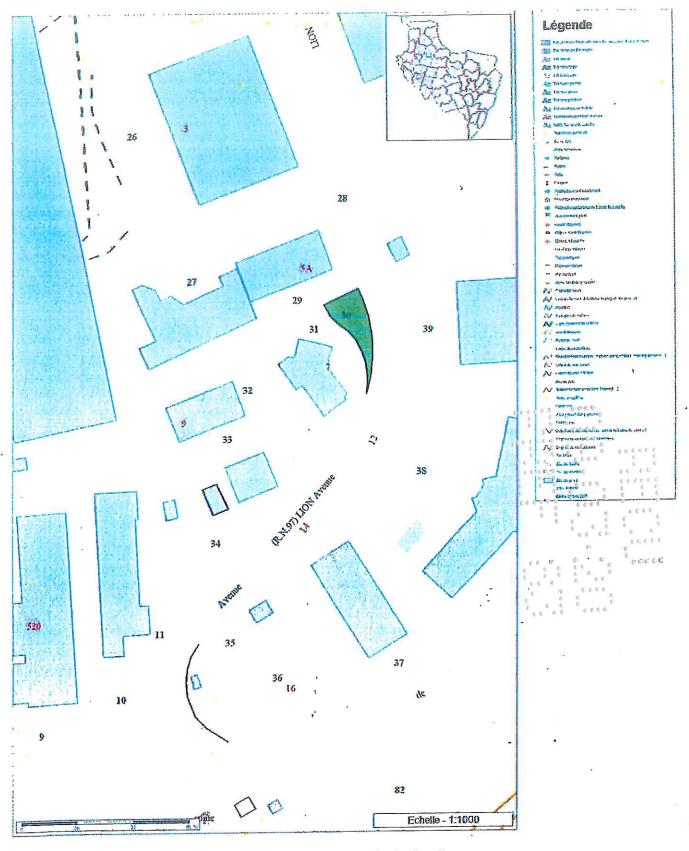
> Docteur André GARRON Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

0 9 MARS 2020

1 0 ::::: 2020

## Commune de Sollies Pont





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Council of Council of